

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Mars 2024



<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 27-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 27-02-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE</p>

Délibération n°13/2024/LM/SM

Objet : Autorisation de signer la convention de la CCCO portant sur un groupement de commande

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent veut s'associer avec ses communes membres souhaitant réaliser des achats communs, afin de profiter de conditions économiques plus favorables lors de la passation de contrats de la commande publique.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L21313-7 du Code de la Commande Publique et de l'article L5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCCO et les communes d'Aniche, de Fenain, d'Hornaing, de Marchiennes, de Masny, de Monchecourt, de Montigny en Ostrevent, de Rieulay, de Somain, de Vred et de Warlaing ont décider de constituer un groupement dans les domaines ci-après définis :

- Fournitures Courantes Services Techniques : 4 lots
- Service de contrôle et de maintenance : 4 lots

Dans un souci constant de réaliser des économies d'échelles en globalisant l'achat de certaines prestations et fournitures via un groupement de commande, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions proposées par la CCCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement l'article L5211-4-4
Vu, le Code de la Commande Publique notamment les articles L2113-6 et L21313-7,

Considérant la nécessité pour la collectivité de réaliser des économies et de fournitures,
Considérant qu'un groupement d'achat peut s'avérer utile pour abaisser les prix et des fournitures dans le cadre d'une procédure d'achat,

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le **15 MARS 2024**
ID : 059-215903758-20240315-2024_DM_881-DE

Le Conseil Municipal, après discussion, décide :

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions portant groupement de commande,

Article 2 : d'imputer les dépenses de ces achats sur les chapitres et les natures budgétaires correspondantes.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurent MARTINEZ